

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
09 avril 2024 – À 19h30**

Convoqués : 15 élus + 1 agent

Présents : Antony ARNDT, Pierre BEROU, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise De JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE-MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétariat de mairie : Camille BEURAERT

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

❖ **ORDRE DU JOUR** :

• **DELIBERATIONS** :

- 1- Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2024
- 2- Approbation du compte de gestion du trésorier 2023
- 3- Approbation du compte administratif 2023
- 4- Affectation des résultats
- 5- Vote du budget primitif 2024
- 6- Vote des taux d'imposition 2024
- 7- Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants
- 8- Délégation au Maire pour représenter la commune au TA pour le dossier SEGUIER c/ Commune de Boffres
- 9- Mise à jour des délégués pour le syndicat AYGUO
- 10- Espace Loisir et jeunesse : Etude technique préliminaire
- 11- Adhésions de communes au SAIGC

- **Questions diverses**
- **Date du prochain conseil municipal**
- **Délégations et Décisions du maire** : RAS

❖ **CR, APPROBATIONS, DELIBERATIONS & DECISIONS** :

Points abordés et commentaires	Décisions
1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal <i>Remarques :</i> prise en compte remarques / CR du 05/03 dans le PV du 09/04	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour 0 contre 0 abstention - APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 05/03/2024, par 14 voix pour 0 contre 0 abstention (seuls les élus présents lors du conseil suscité sont autorisés à délibérer) Délibération n°14-2024, annexe 1 du Procès-Verbal du conseil, disponible sur site internet https://www.boffres.fr/

- COMMUNE DE BOFFRES -

<p>2- Compte de gestion 2023 Bilan des opérations comptables et patrimoniales 2023 Vérification de la cohérence du compte de gestion 2023 émis par le comptable du trésor avec la situation de l'exercice clos émis par la commune</p>	<p>Après présentation des budgets primitifs de l'exercice 2023 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, Le conseil municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, - APPROUVE l'état de compte de gestion 2023, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention, Délibération n°15-2024 et extrait du « compte de gestion 2023 » en annexe 2 du PV</p>
<p>3- Compte administratif 2023 Hors de la présence de Hubert JUGE, Maire, et sous la présidence de Jean RIAILLON, 1er adjoint, le conseil municipal examine et vote le compte administratif 2023 Après le vote, le maire rejoint le conseil.</p>	<p>Synthèse du Compte Administratif 2023 Fonctionnement : Dépenses : - 407 352.05 € Recettes : + 785 535.87 € <i>Dont : Recettes de l'exercice : + 564 968.13 €</i> <i>Résultat antérieur reporté : + 220 567.74 €</i> Résultat de clôture : + 378 183.82 € Investissement : Dépenses : - 340 126.65 € <i>Dont : Dépenses de l'exercice : - 242 776.77 €</i> <i>Résultat antérieur reporté : - 97 349.88 €</i> Recettes : + 265 377.49 € Résultat de clôture : - 74 749.16 € <i>Reste à réaliser (2023) : - 26 877.02 €</i> <i>Besoin total de financement : - 101 626.18 €</i> Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE l'état de compte administratif 2023, par 14 voix pour 0 contre 0 abstention, Délibération n°16-2024 en annexe 3 et document « présentation budgétaire » en annexe 13 du PV</p>
<p>4- Affectation des résultats Présentation du tableau récapitulatif de l'affectation du résultat 2023</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE l'affectation des résultats, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention Délibération n°17-2024 en annexe 4 et document « présentation budgétaire » en annexe 13 du PV</p>
<p>5- Budget primitif 2024 Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2024 voté par chapitre. Il présente la synthèse par chapitres et les projets d'investissements pour 2024.</p>	<p>Le budget BP 2024 s'établit comme suit : Fonctionnement : DEPENSES : 804 374.64 € RECETTES : 804 374.64 € Investissement : DEPENSES : 567 885.22 € RECETTES : 567 885.22 € TOTAL : 1 372 259.86 € Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - APPROUVE le budget primitif pour les dépenses en fonctionnement, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention, - APPROUVE le budget primitif pour les recettes en fonctionnement, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention, - APPROUVE le budget primitif pour les dépenses en investissement, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention, - APPROUVE le budget primitif pour les recettes en investissement, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention, Délibération n°18-2024 en annexe 5 et document « présentation budgétaire » en annexe 13 du PV</p>

- COMMUNE DE BOFFRES -

<p>6- Taux d'impôts direct locaux : A la suite de la suppression de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28/12/2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019, entre 2020 et 2022, puis 2023. <i>Remarques :</i> Il apparait depuis ces dernières années une baisse progressive des dotations de l'Etat et une augmentation significative des charges de la collectivité. Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires peut être réévalué de + 0.24 % suivant les règles de l'article 1636 B du CGCT</p>	<p>Mr le maire propose au conseil que les taux d'impositions locaux qui restent fixés pour 2024 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taxe foncière sur le bâti à 31,92 %, - Taxe foncière sur le non bâti à 54,67 % <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - VOTE les taux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 31.92% pour la TFPB ✓ 54.67% pour la TFPNB ✓ 8.42% pour la TH <p>par 15 voix pour 0 contre 0 abstention,</p> <p>Délibération n°19-2024 en annexe 6 et document « présentation budgétaire » en annexe 13 du PV</p>
<p>7- THLV : taxe d'habitation sur les logements vacants M Le Maire propose au conseil municipal d'instaurer la THLV à compter de 2025. Il précise que le taux est celui applicable à la TH sur les résidences secondaires soit 8.42 %. Il précise également les critères de vacances retenus par l'administration. Critères : 1- un logement habitable et non meublé : appartements, maisons clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire). Les logements meublés et notamment les résidences secondaires ne sont donc pas visés par le dispositif ; 2- libre de toute occupation depuis deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition ; 3- Un logement occupé plus de 90 jours consécutifs au cours d'une des deux années de référence n'est pas considéré comme vacant ; 4- la vacance doit être volontaire. Sont redevables : • les propriétaires ; • les usufruitiers ; • les preneurs à bail à construction ou à réhabilitation ou emphytéote. <i>Remarques :</i> Le parc LV est important (INSEE ~ 65, Impôt ~ 20) et impacte les autorisations de PC,</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - VALIDE la mise en place de la THLV à partir de 2025, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention,</p> <p>Délibération n°20-2024 en annexe 7 du PV</p>
<p>8- Délégation au Maire pour représenter la commune au TA M Le Maire rappelle que la commune fait l'objet d'un recours devant le</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - DONNE délégation au Maire pour représenter la commune en justice et signer tout document se rapportant à cette affaire.</p>

- COMMUNE DE BOFFRES -

<p>Tribunal Administratif contre la délibération n°59-2023 du CM, autorisant un échange de parcelles emportant modification d'une partie du tracé du chemin rural</p> <p><i>Remarques :</i> Ce sont presque 20 recours depuis 2005 par Mr Séguier ou ses représentants, tous déboutés, mais induisant une dépense aux frais du contribuable (+ de 50k€)</p>	<p>par 15 voix pour 0 contre 0 abstention,</p> <p>Délibération n°21-2024, annexe 8 du PV</p>
<p>9- Mise à jour des délégués AYGUO</p> <p>Suite erreur dans délibération 09_2024, modification des délégués communaux au syndicat AYGUO</p>	<p>Sont proposés :</p> <p><u>Titulaires :</u> RIAILLON Jean et JUGE Hubert</p> <p><u>Suppléant :</u> VEY Pierre Jean</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>- VALIDE les délégués titulaires et le délégué suppléant, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°22-2024, annexe 9 du PV</p>
<p>10- Espace Loisir et jeunesse : Etude technique préliminaire SDEA07</p> <p>La prestation SDEA, subventionnée à hauteur de 50%, comprend la prise en charge de l'étude terrain, la rédaction AO et des pièces écrites, l'AMO, la maîtrise d'œuvre globale du projet</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>- VALIDE la réalisation d'une étude par le SDEA (Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement),</p> <p>- DONNE délégation à Mr le Maire pour signer tout document se rapportant à la convention de prestation, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention,</p> <p>Délibération n°23-2024, annexe 10 du PV</p>
<p>11- Adhésions au SAIGC (SIVU d'Aide à l'Informatique de Gestion Communale)</p> <p>Les communes adhérentes du SIVU doivent approuver (L5211-18 du CGCT) l'adhésion des communes de Saint-Julien en Saint-Alban (canton du Pouzin) et de Pailharès (canton du Haut Vivarais)</p>	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>- VOTE l'adhésion des communes de Saint-Julien en Saint-Alban et de Pailharès, par 15 voix pour 0 contre 0 abstention,</p> <p>Délibération n°24-2024, annexe 11 du PV</p>

• **Questions diverses :**

❖ **Aide communale pour la reprise du bar tabac**

L'aide financière de la région s'entend si cofinancement de la commune (mini 10 % des dépenses éligibles). Une délibération en ce sens avait été prise par l'ancienne municipalité avec une aide plafonnée à 2 000 euros (délibération numéro 19.018)

❖ **Compte rendu point voirie**

- La commission « Travaux-Voirie » s'est réunie le 23/03 (7 élus présents) pour une visite village (travaux faits et à venir)
- Avancement : curages fossés, plantation arbres Nord, élagages (2,5km), toiture ancien lavoir, terrassement réserve incendie (installation réserve à venir et clôture), récupérateur eau de pluie, ...

❖ **Compte rendu de la commission espace jeunesse et loisir :** Visite du site avec les services techniques CCRC et du SDEA07

- ❖ **Compte-rendu de la commission cantine (avancement)** : Présentation de trois devis pour la réalisation d'une étude de faisabilité.
Mme Françoise de JOUSSINEAU demande des précisions. M Brice JULIEN rappelle l'historique du projet et la nécessité de faire appel à un bureau d'étude compétent pour engager sa responsabilité et pour dimensionner au plus juste les investissements
Le devis le moins élevé est retenu, pour un montant maximum de 4000 € HT
Les crédits étant prévue au budget, Monsieur le Maire peut signer le devis

- ❖ **Compte rendu rencontre ADT, EPIC OT Rhône Crussol et CAUE (label village de caractère)**

Le 21 mars, rencontre avec Myriam VAUTHIER (CAUE), Thierry BOUTEMY (ADT) et Mmes WAGON et GLEIZOL (OT Rhône Crussol).

- Processus de labélisation et délais d'obtention
- Missions du CAUE, en phase avec les préconisations de l'ADT et l'OT Rhône Crussol.
- Etude de programmation, planning et étapes budgétaires à définir

- ❖ **Point CCRC : zoom sur le vote des budgets (Conseil Communautaire du 28/03)**

Résultats Compte de Gestion du budget 2023 :

- **Fonctionnement** : recettes / 27 577 360€, dépenses / 23 035 401€
- **Investissement** : recettes / 4 905 652€, dépenses / 5 857 444 €
- **Remarques** :
 - Les charges de personnel s'établissent à 21 % des dépenses réelles de fonctionnement. Près de 8 % d'augmentation / 2022 (dont augmentation du point d'indice de la fonction publique).
 - Le seuil de remboursement de la dette est passée en dessous du seuil des cinq ans (hypothèse que la totalité de l'épargne soit consacrée au remboursement).

Budget Primitif 2024 :

- **Fonctionnement** : 28 836 714.04€
- **Investissement** : 12 029 519.54€
- **Remarques** :
 - Investissements budgétisés : voirie communales 1 970 000€, déviation 1 515 000€, voirie communautaire 736 000€, aménagements locaux Décalog, futur siège de la CCRC 647 000€, travaux nécessaires à la piscine de Guilherand-Granges 225 000€. Certains investissements sont différés
 - Fiscalité : pas d'augmentation des taux des taxes (Cotisation Foncière des entreprises, Taxe Foncière sur le bâti et non-bâti, Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.
 - Un budget 2024 en équilibre et de rigueur sur la dépense, pas d'emprunt en 2024

- ❖ **Calendrier 2024 des évènements de la commune**

Antony, adjoint en charge présente le programme des festivités.
Tableau à jour en **annexe 12** du PV

- ❖ **Location sous-sol des Erables**

Le sous-sol des Erables est composé de caves et d'une pièce pour y accéder.
Un artisan coutelier souhaite y installer son activité (travail du fer à froid et du bois, pas de forge, pas de gêne pour accès autres caves). Un montant de location est fixé à 100 euros par mois (charges comprises, soit électricité et eau).

❖ **Elections européennes du 09/06/2024**

Via directives des services de l'Etat, les panneaux d'affichage seront prochainement installés et fournitures disponibles (bulletins et enveloppes). Un tableau d'astreinte est en cours de création.

• **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Rendez-vous pour le prochain conseil le **21/05/2024**, salle du conseil en mairie, 19h30, ouvert au public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Vu pour être affiché le 12/04/2025, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.

ANNEXES COMPLEMENTAIRES : LISTES DES DÉLIBÉRATIONS



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
09 avril 2024**

LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Objet	Décision
2024-014	Approbation du procès-verbal de la séance 05 mars 2024	Adoptée à 14 voix pour
2024-015	Approbation du compte de gestion du trésorier 2023	Adoptée à 15 voix pour
2024-016	Approbation du compte administratif 2023	Adoptée à 14 voix pour
2024-017	Affectation des résultats	Adoptée à 15 voix pour
2024-018	Vote du budget primitif 2024	Adoptée à 15 voix pour
2024-019	Vote des taux d'imposition 2024	Adoptée à 15 voix pour
2024-020	Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Adoptée à 15 voix pour
2024-021	Délégation au Maire pour représenter la commune au TA pour le dossier SEGUIER c/Commune de Boffres	Adoptée à 15 voix pour
2024-022	Mise à jour des délégués pour le syndicat AYGUO	Adoptée à 15 voix pour
2024-023	« Espace loisir et jeunesse » : étude technique préliminaire par le SDEA	Adoptée à 15 voix pour
2024-024	Adhésion des communes au SAIG	Adoptée à 15 voix pour

- COMMUNE DE BOFFRES -

Annexe 1 : délibération n°14-2024 – Approbation du procès-verbal du 05 mars 2024

DEPARTEMENT
ARDECHE

ARRONDISSEMENT
TOURNON-SUR-RHÔNE

CANTON
RHÔNE-EYRIEUX

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

14-2024

De la commune de Boffres

Séance du 9 avril 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

NOMBRE	
de conseillers en exercice :	15
de présents le 05/03/24 :	14
procurations	00
Quorum	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE-MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de mairie : Camille BEURAERT

Pierre BEROD, absent le 5 mars 2024 ne prend pas part au vote.

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 05 mars 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 05 mars 2024

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et
Publication le 11 avril 2024*

Le Maire,
Hubert JUGE



Le secrétaire,
Jean RIAILLON

Annexe 2.1 : délibération n°15-2024 – Vote du compte de gestion 2023

DEPARTEMENT
ARDECHE

ARRONDISSEMENT
TOURNON-SUR-RHÔNE

CANTON
RHÔNE-EYRIEUX

NOMBRE

de conseillers en exercice :	15
de présents	15
procurations	0
quorum	8

OBJET :

**VOTE DU COMPTE DE
GESTION 2023
N° 15/ 2024**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15-2024

De la commune de Boffres

Séance du 09 avril 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien Patrice Martin Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- COMMUNE DE BOFFRES -

OBJET :

**VOTE DU COMPTE DE
GESTION 2023**

N° 15/ 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte de gestion 2023 de l'inspecteur divisionnaire M. PISTER Claude et de Mme FORNS-LAURENT Laurence, inspectrice des finances publiques,

- DIT que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- Préfecture

Publication le 11 avril 2024

Le Maire,
Hubert JUGE



Le secrétaire,
Jean RIAILLON

Annexe 2.2 : Extrait du compte de gestion 2023

ETABLISSEMENT : BOFFRES
ETAT : II-1

NOM DU POSTE COMPTABLE : SCC PRIVAS

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 007018

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES						
Prévisions budgétaires totales (a)	517 323,95	712 836,74	1 230 160,69			
Titres de recette émis (b)	265 377,49	565 233,13	830 610,62			
Réductions de titres (c)		265,00	265,00			
Recettes nettes (d = b - c)	265 377,49	564 968,13	830 345,62			
DÉPENSES						
Autorisations budgétaires totales (e)	517 323,95	712 836,74	1 230 160,69			
Mandats émis (f)	242 776,77	413 266,05	656 042,82			
Annulations de mandats (g)		5 914,00	5 914,00			
Dépenses nettes (h = f - g)	242 776,77	407 352,05	650 128,82			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE						
(d - h) Excédent	22 600,72	157 616,08	180 216,80			
(h - d) Déficit						

03500 - BOFFRES

Exercice 2023

Annexe 3 : délibération n°16-2024 – Vote du compte administratif 2023

DEPARTEMENT

ARDECHE

ARRONDISSEMENT

TOURNON-SUR-RHÔNE

CANTON

RHÔNE-EYRIEUX

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16-2024

De la commune de Boffres

Séance du 9 avril 2024

à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien Patrice Martin Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

M Le Maire Hubert JUGE sort de la salle.

Sous la présidence de M. Jean RIAILLON, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : - 407 352.05 €

Recettes : + 785 535.87 €

Dont : Recettes de l'exercice : + 564 968.13 €

Résultat antérieur reporté : + 220 567.74 €

Résultat de clôture : + 378 183.82 €

Investissement :

Dépenses : - 340 126.65 €

Dont : Dépenses de l'exercice : - 242 776.77 €

Résultat antérieur reporté : - 97 349.88 €

Recettes : + 265 377.49 €

Résultat de clôture : - 74 749.16 €

Reste à réaliser (2023) : - 26 877.02 €

Besoin total de financement : - 101 626.18 €

NOMBRE

de conseillers en exercice :	15
de présents	14
procurations	0
quorum	0

OBJET :

**VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2023**

N° 16/ 2024

OBJET :

**VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2024**

N° 16/ 2023

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif du budget communal 2023.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- Préfecture

Publication le 11 avril 2024

Le Maire,
Hubert JUGE

Le secrétaire,
Jean RIAILLON



- COMMUNE DE BOFFRES -

Annexe 4 : délibération n°17-2024 – Affectation des résultats 2023

BOFFRES

DELIBERATION du 09/04/2024 n° 17-2024 - affectation des resultats 2023

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M JUGE Hubert , le CA de l'exercice 2023 dressé par M JUGE Hubert, le Maire, étant voté Il peut se résumer ainsi :

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Abstention :	0
Vote	Pour : 15 Contre : 0

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		220 567.74 €	97 349.88 €		97 349.88 €	220 567.74 €
Opérations exercic	407 352.05 €	564 968.13 €	242 776.77 €	265 377.49 €	650 128.82 €	830 345.62 €
TOTAUX	407 352.05 €	785 535.87 €	340 126.65 €	265 377.49 €	747 478.70 €	1 050 913.36 €
Résultat de clôture		378 183.82 €	74 749.16 €			303 434.66 €

Besoin de financement
Excédent de financement

74 749.16 €

Restes à réaliser

26 877.02 €

Besoin de financement
Excédent de financement des restes

- 26 877.02 €

Besoin total de financement
Excédent total de financement

101 626.18 €

Considérant l'excédent de fonctionnement , décide d'affecter

101 626.18 €

au compte 1068 investissement

276 557.64 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Le Maire, **M JUGE Hubert**

Le secretaire, **M RIAILLON Jean**



Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie , aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réallser Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : Antony ARNDT, Pierre BEROU, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise De JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien PATRICE-MARTIN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY
Secrétariat de mairie : Camille BEURAERT
Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Annexe 5 : délibération n°18-2024 – Vote du budget primitif 2024

DEPARTEMENT
ARDECHE

ARRONDISSEMENT
TOURNON-SUR-RHÔNE

CANTON
RHÔNE-EYRIEUX

NOMBRE

de conseillers en exercice	15
de présents	15
procurations	0
quorum	8

OBJET :
VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2024

N° 18/ 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18-2024

De la commune de Boffres

Séance du 09 avril 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

M. JUGE Hubert

Étaient présents :
Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien Patrice Martin Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 804 374.64 €

Dépenses et recettes d'investissement : 567 885.22 €

Vu le projet de budget primitif 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

PRECISE le taux de fongibilité de 7.50 %

- COMMUNE DE BOFFRES -

	RECETTES et DEPENSES
Section de fonctionnement	804 374.64 €
Section d'investissement	567 885.22 €
TOTAL	1 372 259.86 €

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OBJET :

**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF 2024**

N° 18/ 2024

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- Préfecture
Publication le 11 avril 2024*

Le Maire,
Hubert JUGE

Le secrétaire,
Jean RIAILLON



Annexe 6 : délibération n°19-2024 – Vote des taux d'imposition 2024

DEPARTEMENT
ARDECHE

ARRONDISSEMENT
TOURNON-SUR-RHONE

CANTON
RHONE-EYRIEUX

NOMBRE

de conseillers en exercice :	15
de présents :	15
procurations :	0
quorum :	8

OBJET :

**VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2024**

N° 19/ 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19-2024

De la commune de Boffres

Séance du 09 avril 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROU, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien Patrice Martin Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- FIXE les taux d'imposition en 2024 à :

- TFB : 31.92 % ;
- TFPNB : 54.67 % ;
- THRS : 8.42 % ;

M le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

OBJET :

**VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2024**

N° 19/ 2024

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- Préfecture

Publication le 11 avril 2024

Le Maire,
Hubert JUGE

Le secrétaire,
Jean RIAILLON



Annexe 7 : délibération n°20-2024 – Assujettissement des logements vacants à la taxe d’habitation sur les résidences secondaires

DEPARTEMENT
ARDECHE

ARRONDISSEMENT
TOURNON-SUR-RHONE

CANTON
RHONE-EYRIEUX

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
20-2024

De la commune de Boffres

Séance du 09 avril 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

NOMBRE

de conseillers en exercice :	15
de présents	15
procurations	0
Quorum	8

M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien Patrice Martin Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

M. Le Maire expose les dispositions de l’article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d’assujettir les logements vacants à la taxe d’habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale.

Il rappelle les conditions d’assujettissement des locaux et les critères d’appréciation de la vacance et précise qu’en cas d’imposition erronée liée à l’appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Il précise que la commune compte une vingtaine de logement vacant, que les autorisations de construire se réduisent drastiquement et que ces logements pénalisent le dynamisme de la commune.

Vu l’article 1407 bis du code général des impôts,

OBJET :

**ASSUJETTISSEMENT
DES LOGEMENTS
VACANTS A LA TAXE
D’HABITATION SUR LES
RÉSIDENCES
SECONDAIRES**

N° 20/ 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

OBJET :

**ASSUJETTISSEMENT
DES LOGEMENTS
VACANTS A LA TAXE
D'HABITATION SUR LES
RÉSIDENCES
SECONDAIRES**

N° 20/ 2024

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- Préfecture

Publication le 11 avril 2024

Le Maire,
Hubert JUGE

Le secrétaire,
Jean RIAILLON



- COMMUNE DE BOFFRES -

Annexe 8 : délibération n°21-2024 – Délégation au maire pour représenter la commune au tribunal administratif

DEPARTEMENT

ARDECHE

ARRONDISSEMENT

TOURNON-SUR-RHÔNE

CANTON

RHÔNE-EYRIEUX

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21-2024

De la commune de Boffres

Séance du 09 avril 2024

à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

NOMBRE

de conseillers en exercice :	15
de présents :	15
procurations :	0
quorum :	8

M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROU, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien Patrice Martin Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

OBJET :

**DÉLÉGATION AU MAIRE
POUR REPRÉSENTER
LA COMMUNE AU T.A**

N° 21 - 2024

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la commune de Boffres fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal administratif de Lyon.

Le recours, intenté par M. SEGUIER, M. DAUCHY et la SCI Le Moulin de Gleize, est dirigé contre la délibération n° 59-2023 du conseil municipal autorisant un échange de parcelles emportant modification d'une partie du tracé du chemin rural des Perrets à Gleize.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** délégation au Maire pour représenter la commune en justice et signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Publication le 11 avril 2024*

Le Maire,
Hubert JUGE

Le secrétaire,
Jean RIAILLON



- COMMUNE DE BOFFRES -

Annexe 9 : délibération n°22-2024 – Mise à jour délégués AYGUO

DEPARTEMENT
ARDECHE

ARRONDISSEMENT
TOURNON-SUR-RHÔNE

CANTON
RHÔNE-EYRIEUX

NOMBRE

de conseillers en exercice	15
de présents	15
procurations	0
quorum	8

OBJET :

**MISE À JOUR
DÉLÉGUÉS AYGUO**

N° 22/ 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22-2024

De la commune de Boffres

Séance du 09 avril 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien Patrice Martin Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Par suite d'une erreur dans la délibération 09-2024 il est nécessaire de valider les nouveaux délégués représentant la commune au syndicat AYGUO

Les délégués proposés sont les suivants :

Titulaires : RIAILLON Jean et JUGE Hubert

Suppléants : VEY Pierre-Jean

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- VALIDE cette composition

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- Préfecture
Publication le 11 avril 2024*

Le Maire,
Hubert JUGE

Le secrétaire,
Jean RIAILLON



Annexe 10 : délibération n°23-2024 – Espace loisir et jeunesse : étude technique préliminaire par le SDEA

DEPARTEMENT
ARDECHE

ARRONDISSEMENT
TOURNON-SUR-RHONE

CANTON
RHONE-EYRIEUX

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
23-2024

De la commune de Boffres

Séance du 09 avril 2024 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :
- M. JUGE Hubert

NOMBRE

de conseillers en exercice	15
de présents	15
procurations	0
quorum	8

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien Patrice Martin Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

Vu le CGCL,

Vu la délibération 53-2023,

Vu la nécessité de faire une Etude préliminaire,

Vu les statuts du SDEA de l'Ardèche,

Vu le code des marchés publics,

Vu le budget 2024.

Sur présentation de M Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la réalisation d'une étude par le SDEA (Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement),
- **DONNE** délégation à Mr le Maire pour signer tout document se rapportant à la convention de prestation,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024 – chapitre 20

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Publication le 11 avril 2024

Le Maire,
Hubert JUGE

Le secrétaire,
Jean RIAILLON



Annexe 11 : délibération n°24-2024 – Adhésion des communes au SAIGC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
ARDECHE

24-2024

ARRONDISSEMENT
TOURNON-SUR-RHONE

De la commune de Boffres

CANTON
RHONE-EYRIEUX

Séance du 09 avril 2024 à 19 heures 30

NOMBRE

de conseillers en exercice	15
de présents	15
procurations	0
Quorum	8

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire :

- M. JUGE Hubert

Étaient présents :

Antony ARNDT, Pierre BEROD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Julie DECHAMPT, Françoise DE JOUSSINEAU, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Aurélien Patrice Martin Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

Secrétaire de mairie : Camille BEURAERT

Étaient excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : Jean RIAILLON

OBJET :

**Adhésion des
communes SAIGC**

N° 24 / 2024

Le Maire fait part de la volonté des communes de de Saint-Julien en Saint-Alban (canton du Pouzin) et de Pailharès (canton du Haut Vivarais) d'adhérer au Service Informatique du SIVU SAIGC, à partir de 2024.

Le Comité Syndical du SIVU SAIGC a proposé l'adhésion de ces communes des cantons du Pouzin et du Haut Vivarais, secteurs définis dans les statuts (article 8). Ces communes devront s'acquitter de la participation annuelle telle qu'elle a été définie dans les statuts (article 7).

Chaque commune adhérente au SIVU doit maintenant approuver ces nouvelles adhésions, tel que le prévoit l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire propose d'accepter l'adhésion des communes de Saint-Julien en Saint-Alban et de Pailharès.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vote l'adhésion des communes de Saint-Julien en Saint-Alban et de Pailharès

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Maire,
Hubert JUGE

Le secrétaire,
Jean RIAILLON



*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et
Publication le 11 avril 2024*

- COMMUNE DE BOFFRES -

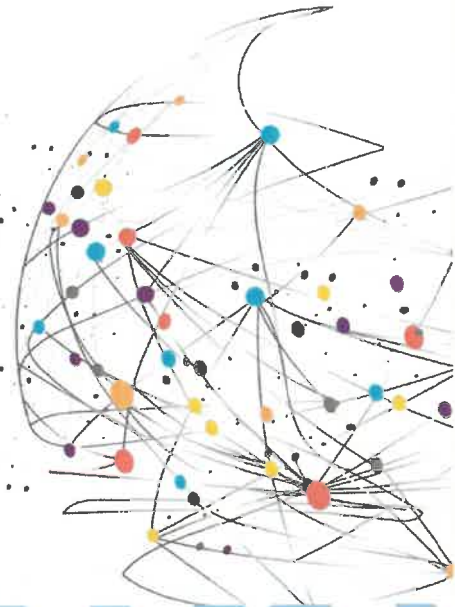
Annexe 12 : Tableau événements de la commune

2024 - Programme Festivités Boffres					
Evènement	Date	Horaires	Organisateurs	lieu	Observations
Concert Art Jazz Trio	Vend 05 avril	18h30	Interval	SdF Boffres	
fête des randos du SOU	Dim 07 avril	8h / 15h	SOU des écoles	place du château	report du 31/03 au 07/04
Comité quartier "Village"	sam 20 avril	10h12h30	mairie	L'Envollée	205 Perrets , pot
fête des fleurs	Mer 1er mai	9h à 12h	sou des écoles	SdF Boffres	buvette snack
Marché mensuel / Troc Graines-Plantes	Sam 18 mai	9h à 14h	Les Pangolins	place du château	buvette snack
bal des jeunes	Sam 18 mai	19h	comité des fêtes	Mairie de Boffres	buvette snack
Concert Eglise de Boffres	Sam 1er juin	?	chorale Biboffreloula	Eglise de Boffres	
Marché mensuel / à définir	Sam 8 juin	9h à 14h	Les Pangolins	place du château	buvette snack
Passage de l'Ardéchoise	Mer 12 juin	8h à 13h	bénévoles / référente Ardéchoise	village	animation
Celt'in Boffres	Sam 15 juin	19h à minuit	INTERVAL + assos	place du château	buvette snack
concours pétanque	Sam 22 juin	?	ACCA Boffres/Alboussière et Saint Barthélémy Grozon	Mairie de Boffres	
Festival en Tournée (musiques d'été)	Jeu 18 juillet	20h	OT CCRC / Interval	place du château	buvette snack
Fête du village / Marché mensuel	Sam 20 juillet	9h à ?	comité des fêtes	Boffres	buvette snack
Marché mensuel / Fête du Village	Sam 20 juillet	9h à 14h	Les Pangolins	place du château	buvette snack
Marché des Potiers	Dim 04 août	9h à 17h	les riverains du Pialou	place du château	buvette snack
Marché mensuel / Plantes aromatiques	Sam 17 Aout	9h à 14h	Les Pangolins	place du château	buvette snack
Forum des associations	Vend 6 septembre	18h à 20h	mairie	SdF Boffres	
Repas républicain	Sam 7 septembre	12h	comité des fêtes	Mairie de Boffres	
Seul en scène "Fèdre"	Vend 18 octobre	19h	Interval	SdF Boffres	buvette snack
Marché mensuel / Fête de la Patate	Sam 21 septembre	9h à 14h	Les Pangolins	place du château	buvette snack
Marché mensuel / animaux de la ferme	Sam 19 octobre	9h à 14h	Les Pangolins	place du château	buvette snack
Soirée bombine	Sam 16 novembre	19h	comité des fêtes	Mairie de Boffres	Repas sur place ou emporté
Marchés hebdo	Samedi matin	9h à 11h	Les Pangolins	2 lieux à définir	suivant lieux
Marché mensuel / marché de Noel	Sam 21 décembre	9h à 14h	Les Pangolins	place du château	buvette snack
Comité quartier "EST"	?	10h12h30	mairie	?	pot
Comité quartier "SUD"	?	10h12h30	mairie	?	pot
Comémoration du 8 mai 1945	Mercredi 8 mai	11h	mairie	monument	pot

Annexe 13 : Documents budgétaires

COMMUNE DE BOFFRES

- CM du 09/04/2024
- Présentation budgétaire



◦ **Les documents budgétaires 2024**

- **Compte de Gestion - CG 2023 -**
 - Il recapitule les opérations comptables de l'année, les dépenses et les recettes, il est réalisé par le comptable public « qui gère notre compte en banque ».
- **Compte Administratif - CA 2023 -**
 - Il retrace comme le CG les opérations de l'année mais il est réalisé par l'ordonnateur (Le Maire), c'est la commune qui l'élabore. *Dans la pratique les CA et CG sont identiques.*
- **Budget Primitif - BP 2024 -**
 - C'est la prévision de nos dépenses et recettes pour l'année à venir. Il est complété si besoin d'un Budget Supplémentaire (BS) et de Décisions Modificatives (DM) selon les décisions municipales.

◦ **Le budget primitif 2024**

- Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.
- Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.
- Il a été établi avec la volonté :
 - - De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
 - - De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
 - - De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental, de la Région, ... chaque fois que possible.
- Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

◦ **Le fonctionnement**

- Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.
- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).
- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.
- Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.
- Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :
 - - Les impôts locaux (taxe foncière, taxe habitation sur les résidences secondaires, ...)
 - - Les dotations versées par l'Etat
 - - Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers, cantine, ...)

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	DEPENSES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
O11	Charges à caractère général	124 611.09 €	124 189.08 €	131 329.88 €	166 096.60 €
O12	Charges de personnel	162 101.74 €	167 519.03 €	196 808.22 €	243 000.00 €
O14	Attributions compensations	28 809.00 €	25 549.00 €	29 565.00 €	30 979.00 €
65	Autres charges de gestion courante	50 453.73 €	40 952.71 €	43 288.27 €	60 300.00 €
66	Charges financières	12 578.41 €	9 109.63 €	5 488.86 €	1 750.00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	81.00 €	158.34 €	1 000.00 €
68	Dotations aux Provisions	- €	- €	- €	11 700.00 €
O42	Dotations aux amortissements	1 654.11 €	1 325.25 €	713.68 €	6 786.05 €
O23	virement section investissement				282 762.99 €
	TOTAL	380 208.08 €	368 725.70 €	407 352.25 €	804 374.64 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	RECETTES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
001	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	264 414.55 €	234 854.13 €	220 568.00 €	276 557.64 €
O13	Atténuation de charges	3 990.04 €	6 506.24 €	14 253.78 €	- €
70	Produits des services	68 991.20 €	67 987.96 €	78 062.27 €	68 000.00 €
73 et 731	Impôts et taxes	198 990.64 €	209 212.70 €	229 454.00 €	239 322.00 €
74	Dotations et participations	175 548.12 €	193 835.18 €	188 162.13 €	174 495.00 €
75	Autres produits gestion courante	42 960.39 €	44 677.11 €	54 120.96 €	46 000.00 €
76	Produits Financiers	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	4 970.67 €	3 290.50 €	915.29 €	- €
78	Reprise sur amortissements et prov	- €	- €	- €	- €
O42	Opérations d'ordre entre section	- €	- €	- €	- €
	TOTAL	495 451.06 €	525 509.69 €	564 968.43 €	804 374.64 €

- COMMUNE DE BOFFRES -

◦ L'investissement

- Le budget d'investissement prépare l'avenir.
- Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...
- Le budget d'investissement de la commune regroupe :
 - - en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
 - - en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Chapitre	DEPENSES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
001	Déficit investissement reporté	40 886.93 €	190 643.00 €	97 350.00 €	74 749.16 €
16	Remboursement emprunts	96 367.12 €	100 042.36 €	102 856.62 €	27 314.00 €
204	Subventions d'équipement versées	- €	451.42 €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	5 140.00 €	- €	11 440.00 €
21	Immobilisations corporelles	27 399.43 €	26 312.74 €	139 920.15 €	152 470.00 €
23	Immobilisations en cours	102 284.40 €	18 673.71 €	- €	301 912.06 €
041	Operations patrimoniales	- €	120 958.11 €	- €	- €
TOTAL		226 050.95 €	271 578.34 €	242 776.77 €	567 885.22 €

- COMMUNE DE BOFFRES -

INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre	RECETTES	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
001	Excédent d'investissement reporté				
021	Virement de la section de fonctionne	239 790.00 €	239 684.00 €	194 871.00 €	282 762.99 €
1068	Affectation du résultat N-1	40 886.93 €	144 803.40 €	171 070.09 €	101 626.18 €
10	FCTVA, TAM, ...	13 353.59 €	28 894.35 €	55 504.81 €	17 600.00 €
13	Subventions	19 668.67 €	67 956.20 €	36 693.00 €	158 110.00 €
16	Emprunts et caution	731.32 €	934.41 €	1 395.91 €	1 000.00 €
0 40	Operations d'Ordres	1 654.11 €	1 325.25 €	713.68 €	6 786.05 €
0 41	Operations patrimoniales	- €	120 958.11 €	- €	- €
	TOTAL	76 294.62 €	364 871.72 €	265 377.49 €	567 885.22 €

BP 2024 – Affectation des résultats 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DERCIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés - 2022		220 567.74 €
Opérations exercice - 2023	407 352.05 €	564 968.13 €
TOTAUX	407 352.05 €	785 535.87 €
Résultat de clôture		378 183.82 €

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DERCIT	RECETTES OU EXCEDENT
97 349.88 €	
242 776.77 €	265 377.49 €
340 126.65 €	265 377.49 €
74 749.16 €	

Besoin de financement
Excédent de financement

74 749.16 €

Restes à réaliser

26 877.02 €

Besoin de financement
Excédent de financement des restes

- 26 877.02 €

Besoin total de financement
Excédent total de financement

101 626.18 €

Considérant l'excédent de fonctionnement , décide d'affecter

101 626.18 € 1068 Investissement

276 557.64 € 002 Excédent de fonctionnement re

**TAUX d'IMPOSITION
BOFFRES**

		2020	2021	2022	2023
Taxe fonciere	Bâtie	31.84	31.84	31.92	31.92
	Non Bâtie	54.54	54.54	54.67	54.67
Taxe habitation	Résidence secondaire				8.18

Proposition - BP 2024

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
002 Déficit de fonctionnement reporté		002 Excédent de fonctionnement reporté	276 557.64 €
*011 Charges à caractère général	166 096.60 €	*013 Atténuation de charges	- €
*012 Charges de personnel et frais assimilés	243 000.00 €	70 Produits des services du domaine et ventes	68 000.00 €
*014 Atténuation de produits	30 979.00 €	73 Impôts et taxes	239 322.00 €
65 Autres charges de gestion courantes	60 300.00 €	74 Dotations, subventions et participations	174 495.00 €
66 Charges financières	1 750.00 €	75 Autres produits de gestion courante	46 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	1 000.00 €	76 Produits financiers	- €
68 Dotations provisions semi-budgétaires	11 700.00 €	77 Produits exceptionnels	- €
		78 Reprise sur amortissements et provisions	- €
*023 Virement à la section d'investissement	282 762.99 €		
042 Opérations d'ordre	6 786.05 €	*042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :	804 374.64 €	TOTAL des Recettes de Fonctionnement :	804 374.64 €
Equilibre de la section =			

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit d'investissement reporté	74 749.16 €	001 Excédent d'investissement reporté	
16 Emprunt remboursement en capital	27 314.00 €	*021 Virement de la section de fonctionnement	282 762.99 €
20 Immobilisations incorporelles	11 440.00 €	040 Opérations d'ordre	6 786.05 €
204 Subventions d'équipement versées		10 FCTVA, TAM	17 600.00 €
21 Immobilisations corporelles	152 470.00 €	1068 Affectation du résultat	101 626.18 €
23 Immobilisations en cours	301 912.06 €	13 Subventions	158 110.00 €
27 Autres immobilisations Financières		16 Emprunts et cautions	1 000.00 €
RAR Restes à réaliser en dépenses d'investissement	26 877.02 €	*024 Produit des cessions d'immobilisations	
*040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	RAR Restes à réaliser en recettes d'investissement	
*041 Opérations patrimoniales	- €	*041 Opérations patrimoniales	0.00 €
458x Opérations pour le compte de tiers		458x Opérations pour le compte de tiers	
TOTAL des Dépenses d'Investissement :	567 885.22 €	TOTAL des Recettes d'Investissement :	567 885.22 €

RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS 2024

LIBELLE	MONTANT		
site internet	1 440.00 €	RAR Clairet	
Frais d'étude	10 000.00 €	Espace loisir jeunesse, CAUE village de caractère, cantine, parkings, SDEA	
Chapitre 20 - TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			11 440.00 €
achat de terrain	5 000.00 €	acquisition parcelles en espace réservés (zonage PLHih)	
arbres	12 000.00 €	végétalisation village	
bâtiments scolaires	3 350.00 €	RAR fenêtre 1326.30 + fenêtre bureau directrice	
immeuble de rapport	1 870.00 €	RAR Bos cabinet infirmier	
autres bâtiments publics	11 850.00 €	RAR toiture ancien lavoir	
travaux de voirie	84 000.00 €	mur de soutènement	
autres réseaux	7 500.00 €	captage sources et captage eau pluviale	
autre mat et outillage incendie	10 400.00 €	RAR réserve incendie	
aménagement divers	10 000.00 €	travaux pour le cimetière	
autre instal mat et outillage	4 500.00 €	matériel service technique	
autre mat informatique	2 000.00 €	onduleur, mise à jour ordi Amandine, 2ème écran	
Chapitre 21 - TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			152 470.00 €
aménagement de terrain	204 000.00 €	Espace loisir et jeunesse	
reserve	97 912.06 €	selon projet	
Chapitre 23 - TOTAL IMMOBILISATIONS EN COURS			301 912.06 €

INDEMNITE DES ELUS - 2023 - Chapitre 65

Indemnités du Maire : 15 194.34 € brut pour l'année

Indemnités des Adjointes :

1 adjoint perçoit 4 579.68 € brut pour l'année

3 adjoints perçoivent chacun 5 207.52 € brut pour l'année

Indemnités des élus délégués : 830.70 € brut pour l'année

Vu pour être affiché le 23/05/2024, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT.

Le Maire, Hubert JUGE

Le secrétaire de séance, Jean RIAILLON